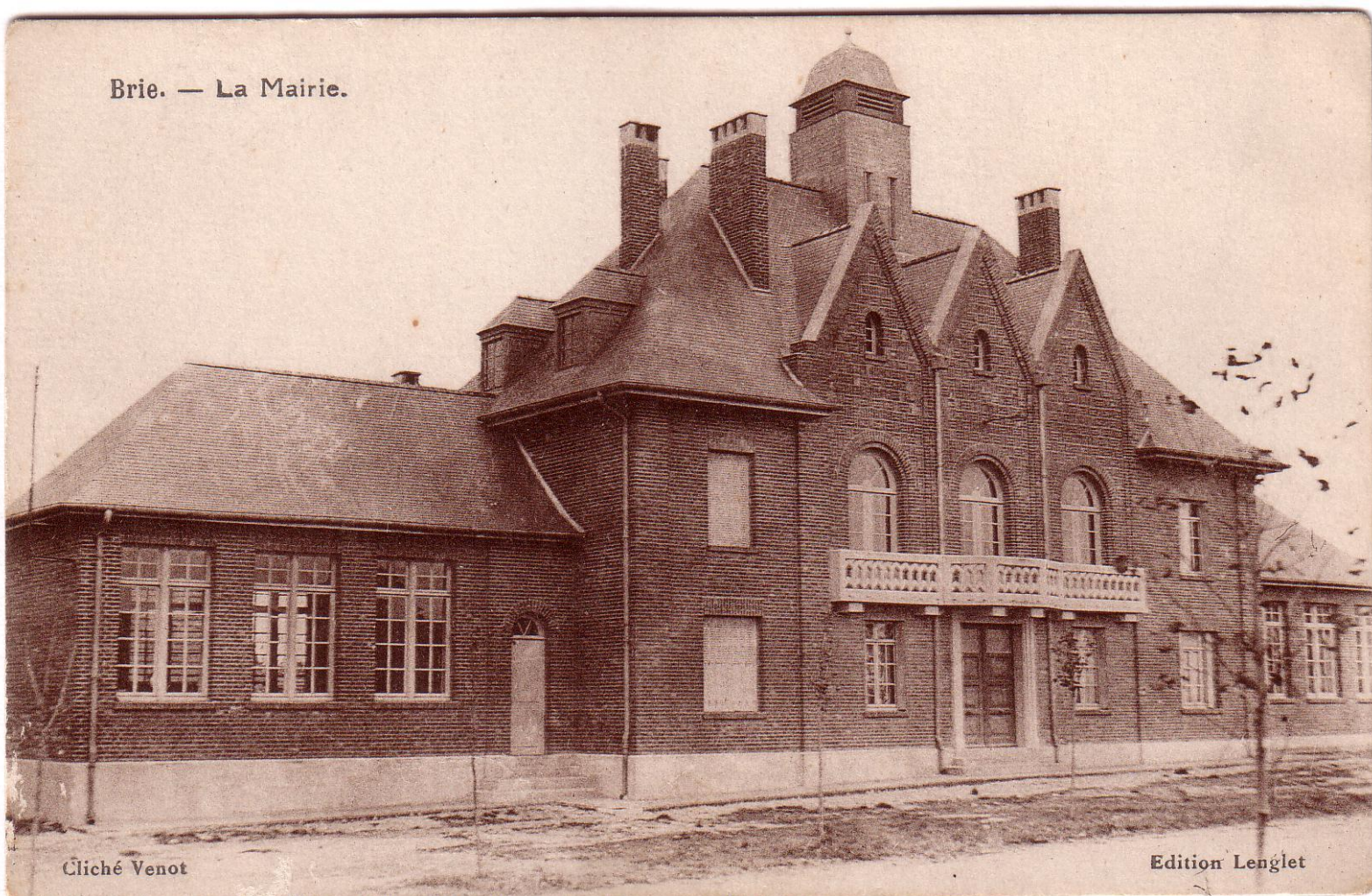


FLASH INFOS BRIE

Brie. — La Mairie.



Numéro 3
Juillet - Aout 2015



Une équipe municipale à votre service (de gauche à droite) :

Monsieur Le Maire Mr Claude Jean, Mr Michel Deneux, Mr Francis Hélaïne, Mr Antoine Daudré, Mme Cathy Gaudefroy, Mr Paul Pierson Mr Marc Saintot (1^{er} Adjoint), Mme Olga Rutar, Mr Jacques Naillon, Mme Maryse Noël Rutar, Mr Jean Paul Dargent (2^{ème}adjoint).



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 17 Février à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 09 Février 2015

Etaient présents : Les conseillers étaient présents à l'exception de Messieurs NAILLON Jacques et Paul PIERSON.

Ordre du jour :
- Travaux 2015,
- Point sur les travaux eau
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en intervenant sur deux points :

- La cérémonie des vœux (qui fût une première cette année) a été couronnée de succès, les invités ont passé un moment convivial.

- Le bulletin flash info est présenté sous une nouvelle forme et réalisé par une partie du conseil municipal en charge de la communication. Monsieur le Maire tient à les remercier, de plus, les retours sont positifs. Ce bulletin reflète le vie du village.

Il est mentionné que les années précédentes, la commune avait recours à un prestataire pour l'élaboration du journal le coût moyen était de 850 euros par édition ; alors que depuis qu'il est réalisé en mairie le coût moyen est de 260 euros. Le copieur récemment acquis va donc être rapidement amorti.

1/ Réseau d'eau

Concernant les travaux, quelques déboires sont à recensés :

D'abord, suite à une entrevue avec le receveur de la Trésorerie (à l'époque Mr GALAND), il avait été convenu que le renforcement du réseau d'eau pourrait être financé par la Commune avec une délibération de cette dernière. Or, un nouveau receveur est arrivé à la Trésorerie et cela a été refusé. Désormais la Commune devra octroyer une subvention au budget eau afin de financer les travaux.

Par ailleurs, il y a eu un problème avec le cabinet d'étude quant à la transmission du relevé des compteurs à l'entreprise en charge des travaux. il s'avère qu'il manquait 12 compteurs, le chantier sera donc repris dans quelques temps pour être achevé.

Il est précisé que l'année dernière 2 dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) avaient été déposés en Sous-préfecture. Seul le dossier relatif aux branchements plomb avait été accepté ; toutefois, fin 2014, la Commune a reçu une acceptation pour le dossier concernant le renforcement du réseau d'eau.

2/ Point Travaux

- Travaux du cimetière

Etant donné les mauvaises conditions météorologiques, des dégâts ont été causés dans le cimetière.

Il a été convenu que les travaux seront achevés dès que possible.

Une remise de 1000 euros sera faite et la réfection du gazon sera aux frais de l'entreprise.

Cette dépense figurait au budget 2014 et sera donc reportée sur le budget 2015, soit la somme de 10 000 euros.

- Investissements figurant au budget 2015

Cimetière

10 000,00 euros TTC

Façade salle des fêtes

10 000,00 euros TTC

Mairie nettoyage toiture et caches-moineaux
Travaux voirie 2012

35 000,00 euros TTC
3 500,00 euros TTC

Les travaux effectués par la Communauté de Communes sont facturés à l'année N+2. Le mandat a été rejeté par la Trésorerie fin 2014 donc l'opération doit être inscrite au budget 2015.

Cuisine salle des fêtes

15 000,00 euros TTC

5 sociétés ont été contactées, 3 ont été retenues. La commission travaux a décidé d'accepter le devis de l'entreprise METRO, pour un montant de 14 385,19 euros TTC.

Les travaux comprennent : un fourneau+plaque centrale, un four de remise et maintien de température, une armoire froid positif, une hotte, un plan de travail, un évier, des étagères professionnelles, un sèche-main et deux distributeurs de savon. Une extension de garantie a été consentie pour le four de 5 ans.

Voie

20 000,00 euros TTC

Les travaux consistent en la création de la Ruelle, la réfection des entrées charretière de Mrs IDE et DAUDRE, la réparation ou le remplacement de certains regards eaux pluviales.

Trottoirs

7 200,00 euros TTC

3 devis ont été présentés, celui de l'entreprise PICHARD a été retenu.

Les trottoirs du village sont à refaire, pour ceux de la route nationale, ce point sera étudié avec le Cabinet d'Etude VERDI l'année prochaine.

Pour les autres, il est prévu un grattage pour aligner suivi d'un rechargement de cailloux.

Une priorité est accordée au trottoir situé à l'entrée de la rue de Mesnil (côté pair et jusqu'à l'abri bus), en effet ce trottoir n'a jamais été fait, il est prévu une émulsion avec cailloux rouges, bordurettes et gazon ; pour un coût d'environ 7 200,00 euros TTC.

Il est convenu de faire un tour du village afin de déterminer les parties qui doivent être rechargées en premier.

Accessibilité (Personnes à Mobilité Réduite)

100 000,00 euros TTC

Le bureau d'étude de la Communauté de Communes a fait un projet pour l'accès à la mairie et à l'école avec 2 pentes et une plate forme tout le long avec escaliers, côté école il est prévu d'ouvrir le mur et mettre en place un portillon.

Le montant TTC des travaux s'élèvent à 87 376,00 euros TTC.

Une demande de subvention DETR a été déposée en Sous-préfecture, à hauteur de 30% du coût HT des travaux.

Après délibération, il est voté à l'unanimité des membres présents l'inscription de l'accessibilité mairie-école au budget 2015.

Renforcement réseau d'eau

120 000,00 euros TTC

(Subvention de la Commune accordée au budget eau)

TOTAL

325 000,00 euros TTC

Ne sont pas pris en compte les travaux suivants : éclairage public, travaux de signalisation, achats divers (kärcher...).

3/ Questions diverses

- Association Foncière de Remembrement : Il est rappelé que le bureau de l'AFR est composé de 8 membres, 4 représentants désignés par la Commune et 4 autres désignés par la Chambre d'Agriculture. Une personne qui avait été désignée par la Commune ne peut plus exercer ses fonctions, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination. Il est proposé la nomination de Mr GRU Bruno demeurant à ESTREES-MONS.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Régie eau : Un courriel de la Trésorerie est parvenue en Mairie demandant de bien vouloir délibérer quant à la suppression d'une régie eau figurant au budget principal de la commune. Cette régie a été créée en avril 1986 et n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : Il est proposé de mettre en place un régime indemnitaire au profit de la secrétaire de mairie, il est précisé que le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable quant à cette création.

Après délibérations, la mise en place d'un régime indemnitaire au profit de la secrétaire de mairie est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Syndicat Intercommunal SCOLAIRE (SISCO) : Il est énoncé que l'une des institutrices du groupement avait souhaité que sa classe soit équipée d'un tableau blanc interactif, ce qui confère un espace numérique de travail à chaque élève.

Contact a été pris avec SOMME NUMERIQUE qui est une antenne du Conseil Général. Il s'avère que le département de la Somme est très intéressé par ce projet, étant ici précisé qu'il est possible d'obtenir des fonds européens et une enveloppe parlementaire.

De plus, la mise en place de ce programme nécessite l'inscription d'un projet pédagogique avec l'inspection académique, et le suivi d'un conseiller pédagogique.

Grâce à cet investissement, le SISCO va devenir une école numérique rurale. En effet, avec l'accord des maires de chaque commune, TOUTES les classes du regroupement vont être équipées, ce qui paraît être une bonne démarche pour l'évolution des élèves puisque les dossiers suivront les élèves jusqu'au collège.

Le coût de cet investissement (à la charge du SISCO) est de 12 240,00 euros TTC pour l'équipement des 4 classes.

Voyage du 14 mars : le prix du voyage est de 35 euros par personne. Il reste 2 places. Il convient de rappeler que le coût du transport en car est pris en charge par la commune.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 02 Avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 27 Mars 2015

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mme Olga RUTAR et de Mr Francis HELAINE, tous deux excusés.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2014 de la commune
- Fiscalité locale (taux d'imposition)
- Vote du Budget Primitif 2015 de la commune
- Vote du Compte Administratif 2014 de l'eau
- Vote du Budget Primitif 2015 de l'eau
- Questions diverses

a) remerciements : Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses remerciements aux membres du conseil pour le soutien dont ils tous fait preuve lors du deuil de Mme LEMOINE.

En ce qui concerne le voyage à Paris, ce fût un franc succès, tous les participants ont été ravis. La visite de l'Assemblée Nationale a marqué les esprits.

Il est rappelé que la commune a pris en charge le déplacement et que le comité des fêtes a participé lors de la journée à hauteur de 7,50 euros par personne.

Un remerciement est également adressé à la secrétaire de mairie pour l'établissement des comptes administratifs et des budgets primitifs.

b) Subvention : Monsieur le Maire énonce que des subventions ont été versées concernant le budget eau, la subvention IDEAL a été versée pour un montant de 6 061,00 euros, mais également la DETR pour le renforcement du réseau d'eau à hauteur de 9 476,25 euros ainsi que la DETR pour les branchements plomb pour 14 265,00 euros.

Il reste le FCTVA à percevoir pour environ 20 000 euros.

En ce qui concerne le budget eau, il faudra faire le point lorsque les travaux seront achevés et les factures payées.

1/ Vote du Compte Administratif 2014 de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif se décompose en deux parties, à savoir, fonctionnement et investissement.

Tout ce qui relève du fonctionnement est autofinancé par la commune.

Pour l'investissement, il est possible de contracter des crédits, mais en fin d'année le déficit de clôture est financé par un virement de la section fonctionnement.

Monsieur le Maire expose ce qui suit aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	-44 460,16 €	0,00 €	29 360,19 €	0,00 €	- 15 099,97 €
Fonctionnement	611 601,16 €	44 460,16 €	75 283,25 €	0,00 €	642 424,25 €
TOTAL	567 141,00 €	44 460,16 €	104 643,44 €	0,00 €	627 324,25 €

Monsieur le Maire souligne que l'excédent pour l'année 2014 est de 627 324,25 €uros, alors que celui de l'année 2013 était de 567 141,00 €uros, la commune a donc augmenté son excédent.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 de la commune ainsi que le report de l'excédent au budget primitif 2015.

2/ Fiscalité Locale (taux d'imposition)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'année dernière la municipalité avait choisi de ne pas augmenter la fiscalité directe locale. Il propose alors de faire de même pour cette année, sachant que le produit attendu est de 83 138,00 euros, se décomposant ainsi :

Taxe d'habitation : 47 678,00 euros

Taxe foncière (bâti) : 15 287,00 euros

Taxe foncière (non-bâti) : 11 860,00 euros

CFE : 8 313,00 euros

Après délibérations, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition, à l'unanimité.

3/ Vote du Budget Primitif 2015 de la commune

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget qui a été préparé pour l'année 2015 :

En ce qui concerne la **section fonctionnement** :

DEPENSES

Charges à caractère général :	331 226,00 €
Charges de personnel et frais assimilés :	99 500,00 €
Autres charges de gestion courante :	60 000,00 €
Virement à la section investissement :	343 747,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section :	1 253,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES</u> :	<u>835 726,00 €</u>

RECETTES

Produits des services et domaines :	1 400,00 €
Impôts et taxes :	147 221,00 €
Dotations et participations :	45 781,00 €
Autres produits de gestion courante :	14 000,00 €
Résultat reporté :	627 324,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES</u> :	<u>835 726,00 €</u>

En ce qui concerne la **section investissement** :

DEPENSES

Immobilisations incorporelles :	123 500,00 €
Immobilisations corporelles :	228 500,00 €
Résultat reporté :	15 100,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES</u> :	<u>367 100,00 €</u>

RECETTES

Dotations :	7 000,00 €
Excédent de fonds capitalisés :	15 100,00 €
Virement de la section fonctionnement :	343 747,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1 253,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES :</u>	<u>367 100,00 €</u>

Après délibérations, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de voter le budget primitif pour l'année 2015 concernant l'eau.

4/ Vote du Compte Administratif 2014 de l'eau

Monsieur le Maire expose ce qui suit à l'assemblée :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	-57 646,09 €	0,00 €	46,06 €	0,00 €	- 57 600,03 €
Fonctionnement	155 374,40 €	57 646,09 €	9 773,16 €	0,00 €	107 501,47 €
TOTAL	97 728,31 €	57 646,09 €	9 819,22 €	0,00 €	49 901,44 €

Monsieur le Maire souligne que l'excédent pour l'année 2014 est de 49 901,44 €uros, alors que celui de l'année 2013 était de 97 728,31 €uros, la commune est donc toujours en excédent, alors même que des travaux de remplacement de branchements plomb et de renforcement de réseau ont été effectués.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 de l'eau.

5/ Vote du Budget Primitif 2015 de l'eau

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget qui a été préparé pour l'année 2015 concernant l'eau :

En ce qui concerne la **section fonctionnement** :

DEPENSES

Charges à caractère général :	66 902,00 €
Charges financières :	2 400,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section :	4 050,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES :</u>	<u>73 352,00 €</u>

RECETTES

Produits de services	22 600,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	851,00 €
Résultat reporté :	49 901,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES :</u>	<u>73 352,00 €</u>

En ce qui concerne la **section investissement** :

DEPENSES

Immobilisations corporelles :	157 599,00 €
Emprunts et dettes assimilées :	2 600,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	851,00 €
Résultat reporté :	57 600,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES :</u>	<u>218 650,00 €</u>

RECETTES

Dotations :	15 000,00 €
Subventions d'investissement :	142 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	61 650,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES :</u>	<u>218 650,00 €</u>

Après délibérations, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de voter le budget primitif pour l'année 2015 concernant l'eau.

6/ Questions diverses

a) Voirie neuve

En ce qui concerne la rue de l'abreuvoir un estimatif a été établi par la Société VERDI pour un montant de 26 934 euros HT, soit 32 320,80 euros TTC qui sera financée grâce à l'enveloppe voirie à hauteur de 50%.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe voirie (2013-2018) est de 18 842,91 euros.

Le devis sera affiné avant validation.

b) Abri bus

Il est précisé que le dossier amende de police est valable cette année à hauteur de 60% hors coût de l'abri bus.

c) Contribution SIVOS

Cette année il y a une hausse de 30% pour les contributions versées au SIVOS, la commune de BRIE passe donc de 780,00 euros à 1 034,67 euros. Cette hausse s'explique notamment par le fait que le département s'est désengagé par rapport aux enfants de plus de 16 ans.

Le versement de cette cotisation sera imputé à l'article 6554 du budget 2015.

Le SIVOS demande aux commune de bien vouloir délibérer quant au mode de règlement de cette cotisation soit budgétairement, soit fiscalement. Actuellement, cette dépense est budgétisée.

Après délibérations, il est accepté à l'unanimité de reconduire le mode de règlement budgétaire.

d) Travaux salle des fêtes

Les travaux sont en cours, en ce qui concerne l'électricité, les travaux ont été réalisés, pour la plomberie PERONNE CHAUFFAGE devrait intervenir rapidement suivi des autres professionnels.

Les travaux de toiture de la mairie vont être réalisés pendant les vacances de Pâques.

e) Tri sélectif

A compter du mois de mai, le tri des recyclables sera de nouveaux bi-flux (un sac bleu et un sac jaune). Une note explicative et un nouveau calendrier de ramassage seront distribués prochainement dans le village.

f) Arbre de Noël

Il conviendra de fixer très prochainement la date de l'arbre de Noël, en effet, les élections régionales se déroulent les dimanches 6 et 13 décembre.

g) Eau : taux de nitrates élevé

La commune de BRIE s'est inscrite dans un processus d'étude de mise en conformité pour la qualité de l'eau (processus Zone Actions Renforcées, ZAR).

Un courrier à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a donc été rédigé faisant état du taux élevé des nitrates et demandant un soutien afin d'y remédier. (lecture du courrier est faite à l'assemblée).

Priorité est donc donnée à l'étude relative à la baisse des nitrates préconisée par l'ARS sur 3 ans.

Puis, il conviendra de s'inscrire dans le processus ZAR avec la Direction Départementale des Territoire et de la Mer.

Dans un premier temps, il convient donc de traiter les nitrates, liaison avec une autre source de production, Une réunion sera organisée prochainement à cet effet.

La séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 20 Avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, 1^{er} Adjoint, monsieur le Maire étant absent.

Date de la convocation : 14 avril 2015

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mr JEAN qui s'était excusé.

Ordre du jour :
- Devis Géomètres Mur de l'église,
- Point sur l'avancée des travaux et proposition de devis,
- Questions diverses

1/ Devis Géomètre mur de l'église

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'avant de débiter les travaux concernant le mur de l'église, il faut s'assurer qu'il ne bouge plus.

Pour se faire, 3 géomètres ont été contactés : Métris de NESLE, A. Géo de PERONNE et la SARL Louis Lubret de BAPAUME.

Des témoins vont être positionnés dans le mur sur une longueur de 37 mètres. Il y aura un relevé initial puis un tous les 2 mois. Le rapport final fera donc état d'une éventuelle évolution du mur.

Il est bien précisé que cette étude constitue une protection juridique pour la commune.

Le mur de soutènement relève de la compétence de la communauté de communes, les travaux seront sous sa responsabilité.

Après délibérations, les membres du conseil municipal, décident de choisir la SARL Louis Lubret, Géomètre à BAPAUME.

2/ Point sur l'avancée des travaux et proposition de devis

a) Salle des fêtes

Le ravalement de façade doit avoir lieu cette semaine. Pour l'aménagement de la cuisine, les travaux sont en cours et devraient être bientôt achevés. Toutes les installations sont mises aux nouvelles normes de sécurité. Un mode d'emploi sera rédigé et laissé à la disposition des locataires.

b) Toiture Mairie-Ecole

Les travaux auront lieu durant les vacances de pâques.

c) Accessibilité PMR Mairie, Ecole et Logement

Un rendez-vous avec le CAUE a été planifié qui n'a rien amené par rapport à ce qui avait été vu avec le cabinet Verdi.

Il est mentionné l'obligation pour la commune d'établir un agenda des travaux intérieurs et extérieurs envisagés, pour septembre 2015.

En ce qui concerne la plateforme autour du bâtiment différents choix sont possibles.

En parallèle de ce qui avait été proposé par le cabinet Verdi, il est possible que le sol soit fait en pavés béton et le mur de soutènement en maxi-briques ; reste à choisir les couleurs.

Le surcoût des pavés par rapport à l'enrobé ou le béton désactivé est de 2 570 euros.

Après délibération, l'assemblée décide d'opter pour la mise en place de pavés béton.

Des entreprises ont été contactées pour les balustrades ; nous sommes toujours en attente des estimatifs concernant TCS Industrie de Mesnil-Bruntel. Les propositions émises par la société Les Forges du Hainaut sont présentées au conseil. Il y a un surcoût par rapport à la présentation du cabinet Verdi, mais les matériaux utilisés et le rendu sont différents.

les membres du conseil décident d'attendre d'autres devis avant de se prononcer.

d) Trottoirs, entrées charretières, ruelle

La Ruelle sera achevée début mai (émulsion de cailloux rouges et bordures sur les côtés).

Pour les bordures, le devis de l'entreprise Signature est beaucoup trop élevé (6 000 euros), une autre entreprise sera contactée.

Suite au tour de village qui a été fait, il a été convenu de gratter et de recharger certains trottoirs en attendant la prochaine réfection.

e) Réfection rue de l'Abreuvoir

Concernant les travaux de la rue de l'Abreuvoir, il avait été demandé d'ajouter des bordurettes, le devis est présenté aux membres du conseil, le surcoût est de 2 898 euros TTC, soit un total de 35 218,80 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

f) Aménagement paysager du calvaire

Il est précisé que l'aménagement proposé ne nécessite que peu d'entretien.

Le coût estimé est d'environ 200 euros.

Cédric GAUDEFROY propose de faire établir un devis et d'aider Monsieur TROISVALLET à mettre en place cet aménagement.

L'assemblée adresse ses remerciements à Mr GAUDEFROY pour ces conseils.

g) Branchements plomb

Les travaux branchement plomb reprendront la dernière semaine

3/ Questions diverses

a) Intervention éclairage public

Un tour du village va être réalisé en ce qui concerne l'éclairage public.

b) Columbarium

L'entreprise PFG a été contactée afin que lui soit notifié les défauts de la réalisation. Il est précisé que l'entreprise ne travaille plus avec le même marbrier ; un état des lieux va être réalisé et les malfaçons corrigées.

En ce qui concerne l'aménagement paysager, les établissements DELTOUR sont venus afin d'établir un devis. L'entreprise PIERRON a également été contactée.

c) Réderie du 1er mai

Un barnum a été acheté par le comité des fêtes. De la propagande a été faite pour attirer davantage de monde.

En ce qui concerne les manèges, la venue des forains est maintenue pour cette année ; à voir pour l'année prochaine.

d) Tarifs location salle des fêtes

Il est proposé de procéder à la modification du tarif de la location de la salle des fêtes du fait des travaux de réfection intérieur et extérieur.

Cette modification entrerait en vigueur à compter du 1er septembre prochain. La caution passerait de 300 à 500 euros.

Le montant de la location pour les habitants de BRIE passerait de 90 à 100 euros et pour les personnes extérieures de 210 à 230 euros.

Il convient de mettre en valeur les travaux qui ont été réalisés à l'aide de parution dans le journal communal et pourquoi pas le courrier picard.

Il est précisé que les états des lieux et la remise de clés seront désormais opérés par monsieur le maire ou les adjoints ; de même il conviendra de rédiger une nouvelle convention de location et un nouveau règlement intérieur.

Après délibérations, ces propositions sont acceptées.

e) Droit de préemption urbain

Il est proposé l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les zones urbanisées de la commune. Comme son nom l'indique ce droit confère une priorité pour la commune de se porter acquéreur en cas de vente d'un bien immobilier.

La décision de se porter acquéreur requiert l'unanimité du conseil.

Après délibérations, les membres du conseil acceptent cette proposition et décident de mettre en place un Droit de Préemption Urbain.

f) Enquête publique

Monsieur le 1er adjoint fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant l'enquête publique relative à l'installation d'éoliennes dans les communes d'EPENANCOURT, de MORCHAIN et PARGNY. La commune de BRIE est invitée à émettre un avis concernant l'implantation de ces éoliennes.

Il est précisé qu'une réunion d'information publique est prévue à HERBECOURT le 24 avril prochain.

Après délibérations, il est émis un avis défavorable concernant l'implantation des éoliennes sur les communes d'EPENANCOURT, de MORCHAIN et PARGNY.

g) Voisins vigilants et participation citoyenne

Suite à de nouveaux cambriolages dans la commune, il est proposé de mettre en place l'un des dispositifs suivants à savoir, Voisins vigilants ou participation citoyenne.

L'inconvénient concernant le dispositif voisin vigilant est qu'il reflète un aspect commercial (panneau payant, formation payante, ...) et surtout il n'est pas reconnu par la Préfecture.

Il existe désormais un nouveau dispositif : la participation citoyenne (appliqué à DOINGT-FLAMICOURT) qui lui est reconnu par la Gendarmerie et la Préfecture. Des référents sont nommés et sont en contact avec la Gendarmerie. Pour cela une convention entre la Commune, la Gendarmerie et la Préfecture doit être signée.

Après délibérations, il est décidé à l'unanimité d'opter pour le dispositif de la participation citoyenne, et il est donné pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

h) Célébration du 8 mai

Il est prévu un discours, un dépôt de gerbe suivi d'un pot de l'amitié à la salle.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 11 Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude JEAN, Maire.

Date de la convocation : 05 Juin 2015

Étaient présents : Tous les conseillers à l'exception de Mrs Francis HELAINE et Antoine DAUDRE qui s'étaient excusés.

Ordre du jour : - Choix du bureau d'étude pour le "diagnostic du système d'alimentation",
- Convention avec la Fédération Départementale d'Energie (FDE),
- Questions diverses

1/ Choix du bureau d'étude pour le "diagnostic du système d'alimentation"

Monsieur le Maire énonce aux membres du conseil que le service de l'eau doit fournir à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des renseignements sur le système d'alimentation en eau du village ; informations dont on ne dispose pas.

Notamment un état écrit de tous les tronçons du village, un état des lieux des installations, les compteurs, les rendements, ...

De plus, il est à noter que concernant le taux de Nitrates présent dans l'eau, la situation va en se dégradant. L'ARS a mis la commune en demeure pour trouver une solution ce qui nécessite l'intervention d'un bureau d'étude.

Une dérogation pourra être demandée dès que nous aurons les résultats du bureau d'étude et un programme d'actions sera proposé par la suite.

Un appel d'offres a été monté avec l'aide de Mr DUBUS de l'agence de l'eau. Cette étude concerne les communes de BRIE et de MESNIL-BRUNTEL.

Cette étude devrait être subventionnée à hauteur de 50%.

5 entreprises ont été contactées, les devis varient entre 21 355 et 42 920 euros TTC.

La comparaison prend en compte le prix, les compétences et la méthodologie.

Il convient de mettre en place un comité de suivi qui assistera aux réunions (au minimum 9).

Après délibérations, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de porter son choix sur l'entreprise ACTEA.

2/ Convention FDE : Groupement de commandes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'ouverture du marché des énergies à la concurrence, la FDE met en place un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz. Le but étant de regrouper un maximum de communes afin de pouvoir négocier les prix.

Après délibérations, le conseil décide, à l'unanimité de membres présents, d'adhérer au groupement de commandes proposé par la FDE.

3/ Questions diverses

a) Subvention du Conseil Général

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Conseil Général lui notifiant la mise en place d'une subvention exceptionnelle de soutien aux communes. Cette aide s'adresse aux communes qui ont utilisé la totalité de leur enveloppe IDEAL.

Monsieur le Maire propose donc de monter un dossier afin de solliciter du Conseil Général ladite subvention pour le projet d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

étant donnée que cette aide est cumulable avec la subvention DETR dont la demande est en cours.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

b) Voirie neuve

Tout d'abord, en ce qui concerne l'abri bus, les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre par convention conclue avec la Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS).

Afin de régulariser la dossier, il convient de délibérer pour que Monsieur le Maire signe ladite convention.

Par ailleurs, Monsieur le Maire en profite pour informer l'assemblée sur le fait que le dossier de subvention amende de police sera examiné cette année.

Après discussion, les membres du conseil décident de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCHS.

En outre, en ce qui concerne l'enveloppe de voirie neuve de la CCHS, il s'avère que le montant de celle-ci n'était pas assez important pour couvrir tous les travaux du territoire. Ce montant ne peut excéder 700 000,00 euros HT.

Une réunion a donc été organisée afin que certaines communes se retirent du marché pour cette année.

La rue de l'Abreuvoir sera bien refaite cette année.

c) Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée qu'aucun devis n'a été confirmé pour le moment, en effet les travaux concernant l'accessibilité PMR devraient entrer dans le cadre de la convention de voirie de la CCHS pour l'année 2016. Le dossier doit donc être finalisé au cours du 2nd trimestre 2015. Il est à souligner que les impératifs de sécurité sont primordiaux mais qu'une place est également faite à l'esthétisme.

d) Répartitions du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu de la préfecture un courrier lui demandant de bien vouloir délibérer avant le 30 juin quant au reversement du FPIC.

En effet, soit ce fonds est reversé à la CCHS qui l'intègre à son budget (ce qui est le cas jusqu'à présent), soit la commune demande à percevoir ce fonds.

Monsieur le Maire explique qu'auparavant cette décision était prise à l'unanimité en conseil communautaire, ce qui a été le cas cette année lors de la séance du 13 avril dernier.

Après délibérations, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents de reverser le FPIC à CCHS.

e) Dotation 2015

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée qu'il a reçu la notification de la dotation ; en 2014 la dotation était de 41 911 euros, il y avait eu une baisse de 5 776 euros par rapport à 2013. En 2015, le montant est de 36 135 euros soit une baisse de 13,8 %.

Cette baisse va continuer jusqu'en 2017.

f) Dispositif de surveillance dans le village

Contact a été pris avec le commandant de brigade de la gendarmerie, un rendez-vous est prévu le lundi 29 juin prochain afin de procéder à la présentation du projet aux membres du conseil. Dans un second temps, la population sera informée.

g) Fleurissement du calvaire

Un devis est présenté pour le fleurissement du calvaire pour un montant de 188 euros TTC. Ce devis est accepté par les membres du conseil. Cédric Gaudefroy va aider pour la mise en place des fleurs.

Monsieur le Maire énonce que les fleurs ont été plantées dans le village.

h) 14 Juillet

Il est prévu pour le 13 juillet au soir un cochon grillé, le défilé aux lampions et une animation. Pour le 14 juillet, se sera les jeux traditionnels.

Le programme sera bientôt distribué.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

...Rappelez vous de ces projets évoqués en début d'année...



Réfection des trottoirs par tranches provisoires puis définitives programmées sur 5 ans

Mur de l'église réfection totale en intégrant l'accessibilité PMR

Toiture écoles/mairie
(travaux ayant été reportés suite météo)

Amélioration de l'éclairage public par rues ;
seconde phase

Réparation des regards
Eaux Pluviales

Accessibilité PMR⁽¹⁾ des bâtiments communaux

Renforcement de la visibilité des passages piétons



(1) Personnes à Mobilité Réduite

Les écoles passent à l'ère du numérique ;
2^{ème} TBI et adhésion à
L'Espace Numérique de Travail



Aménagement Cuisine Salle des Fêtes
Ravalement Salle des Fêtes suite

Phase études Salle multifonction

Accès Chemin d'Athies et Rue de l'Abreuvoir

Réhabilitation de la « Ruelle »
reliant la ruelle Charles Cochet et
la Rue de Labarre ;
création d'une voie piétonnière
sur sa longueur

Maintenance et poursuite
de l'optimisation du
Réseau d'Eau Potable



... Vous pouvez d'ores et déjà constater les avancées faites en 6 mois ...

Réhabilitation de la « Ruellette »



L'idée était de réhabiliter un chemin de promenade oublié reliant la Ruelle Cochet et la Rue de la Barre.

Un gros travail, pénible, d'élitage effectué avec acharnement par le CAT de Moislains puis l'enlèvement à titre gracieux de nombreuses souches par La SOTAC (que nous remercions pour ce geste totalement bénévole), nous ont permis de démarrer les travaux dans des conditions optimales tout en limitant fortement les coûts initialement prévus.

... Vous pouvez d'ores et déjà constater les avancées faites en 6 mois ...



Mr Pichart, entrepreneur choisi après appel d'offres, est ensuite intervenu sur une semaine dans des conditions climatiques très compliquées. Chacun pourra juger du résultat obtenu et de son professionnalisme. Celui-ci n'a pas compté ses heures travaillant sur des amplitudes allant de 7h30 à 19h30.

Nous remercions également ;

- Mr Idé qui a permis de dégager une partie des gravats issus du terrassement.
- Le voisinage pour sa compréhension lors du déroulement des travaux.



Mise en place de 2 solutions pour les écoulements d'eaux pluviales qui ont parfaitement joué leur rôle lors du fort orage de Juin .

Des bordures béton du côté de chez Mr Masson, une délimitation en plots de bois autoclaves sur le bas du chemin, puis l'ajout de cailloux rouges avec une émulsion pour les maintenir, viendront finir ce beau résultat très honnêtement au-delà de nos espérances.



...Vous pouvez d'ores et déjà constater les avancées faites en 6 mois ...



Réfection des trottoirs par tranches provisoires puis définitives programmées sur 5 ans

Comme programmé, l'ensemble des trottoirs périphériques à la 1029, seront refaits. Néanmoins cette opération se déroulera sur plusieurs années. La traversée fera l'objet d'un programme de réhabilitation de plus grande ampleur.

Certains endroits ne pouvaient rester en l'état dans l'attente de ces réfections ; les trottoirs bénéficieront d'un grattage, mise en place d'un fond, cailloux et émulsion. Une partie de la Rue de Mesnil sera traitée dès cette année, de l'abri bus au virage de la 1029 où le trottoir n'est qu'en terre actuellement.

Les entrées charretières de Mrs Idé et Daudré seront également traitées ainsi que les regards d'eaux pluviales, devenus dangereux, réparés voire remplacés.



La commission travaux a effectué un tour de la commune afin de déterminer les trottoirs à recharger en priorité.

Cette phase définie, Mr Daudré aidé de Mr Saintot ont procédé aux travaux préalables puis Mr Troisvallet a étalé progressivement des cailloux de type « porphyres », non gélifs, donc plus résistants. Ce travail se poursuivra durant la période estivale. Merci à nouveau à Mr Dupré qui nous permet de stocker en toute sécurité nos approvisionnements en cailloux.



Travaux

*... Vous pouvez d'ores et déjà
constater les avancées faites
en 6 mois ...*



La Salles des Fêtes

Le Ravalement 2^{ème} phase



Le résultat se passe de commentaires...

... Vous pouvez d'ores et déjà constater les avancées faites en 6 mois ...



La Salles des Fêtes

Une toute nouvelle cuisine fonctionnelle et aux nouvelles normes avec un matériel à la pointe.



...Vous pouvez d'ores et déjà constater les avancées faites en 6 mois ...



Toiture
Ecoles / Mairie

Un chantier impressionnant...



La toiture semble neuve.
Superbe travail des équipes de Cléry Toitures sous la houlette de Mme Dupré.
Mr Dupré a également rénové en partie la cour de l'école abîmée par la nacelle et ce de façon totalement désintéressée : merci à lui !

*Ces points restent à traiter
mais rassurez-vous les dossiers
sont ouverts et en cours !*



Mur de l'église
réfection totale en intégrant
l'accessibilité PMR

Après une étude complète du sol, un géomètre étudie depuis quelques semaines les éventuels mouvements du mur.

En fonction de ses conclusions, la solution à mettre en place dès 2016 sera décidée et votée...de gros travaux en perspective...Montage du dossier fin d'année. Appel d'offres en 2016



Amélioration de l'éclairage
public par rues ;
seconde phase

Point fin Septembre sur la nouvelle vague de points d'éclairage à remplacer

Renforcement de la
visibilité des passages
piétons

Outre les nouveaux panneaux mis en place, le dossier « Sécurité de la Nationale et de ses Trottoirs » est en route : la visibilité des passages en fera partie. RDV en Septembre pour étudier les 1^{er} solutions.



Les écoles passent à l'ère du
numérique ;
2^{ème} TBI et adhésion à L'Espace
Numérique de Travail

Convention avec Somme
Numérique établie. Travaux
prévus cet été



Accès Rue de l'Abreuvoir

Travaux Prévu
sur Septembre - Octobre

Accessibilité PMR
des bâtiments
communaux

Faute d'un planning rigoureux pouvant mettre en péril la rentrée des classes, lourde décision de reporter les travaux sur 2016.

Nous profitons de ce report de quelques mois pour tenter d'obtenir un montant de subventions encore plus conséquent

*Phase études Salle
multifonctions*



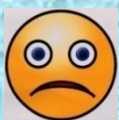
Les Branchements plomb sont terminés mais un autre défi nous attends...

Informations générales	
Date du prélèvement	26/05/2015 11h38
Commune de prélèvement	BRIE
Installation	BRIE UDI (100%)
Service public de distribution	BRIE
Responsable de distribution	BRIE
Maître d'ouvrage	BRIE

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau destinée à la consommation humaine non conforme aux normes en vigueur, en raison du dépassement de la limite de qualité fixée à 50 mg/l, par la concentration des nitrates. Par ailleurs, en raison des concentrations en nitrates à la limite de qualité détectées à la ressource, la consommation de l'eau est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	non
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	235 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Carbone organique total	0,83 mg/L C		≤ 2 mg/L C
Chlore libre *	<0,05 mg/LCl2		
Chlore total *	<0,05 mg/LCl2		
Chlorures	31,6 mg/L		≤ 250 mg/L
Conductivité à 25°C	720 µS/cm		≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Hydrogénocarbonates	320 mg/L		
Nitrates (en NO3)	60,9 mg/L	≤ 50 mg/L	
Nitrites (en NO2)	<0,020 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Sulfates	19,8 mg/L		≤ 250 mg/L
Température de l'eau *	13 °C		≤ 25 °C
Titre alcalimétrique complet	26,2 °F		
Titre hydrotimétrique	35,7 °F		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,2 unitéPH		≥ 6,5 et ≤ 9 unitéPH

* Analyse réalisée sur le terrain



Notre point de captage (géré avec Mesnil Bruntel) reste problématique de part son taux de nitrates élevé.

Une demande de dérogation, complexe à obtenir, autorisant la distribution est en cours.

SOIREE COUSCOUS du 21 février 2015

Le comité des fêtes a encore une fois atteint son objectif en réunissant 110 convives dont une grande partie de fidèles lors de la soirée déguisée ,couscous préparé par la boucherie Leconte de Péronne .Cathy, Dominique et Romuald de Sonolive ont entraîné les danseurs jusque tard dans la nuit dans une chaleureuse ambiance. En 2016 , le prochain repas à thème sera le 5 mars 2016 ; tous à vos calendriers !!



14 Mars Sortie à Paris

Une journée parfaitement orchestrée avec, pour la Commune, une prise en charge du bus et la planification avec Mr Demilly

... et le Comité des Fêtes apportant sa contribution en offrant le petit déjeuner ainsi qu'une participation financière au repas.



Dès notre arrivée sur Paris, nous étions attendus à l'Assemblée Nationale par notre député.

Pendant près de deux heures, il nous a fait découvrir les richesses du Palais Bourbon, ainsi que le fonctionnement de l'hémicycle.

Après une visite bien rythmée, pause repas dans un restaurant de la Capitale.



Cette journée s'est terminée par une balade en Bateau Mouche qui a permis d'admirer les monuments de Paris sous un autre angle.



Un
Bon
Petit
Menu
dans une
ambiance dont
les parisiens
se rappellent
encore !





Réderie de Brie ...



Malgré une météo peu favorable en ce vendredi 1^{er} mai 2015, une cinquantaine d'exposants ont répondu présents.

Comme chaque année, les petits et grands ont pu apprécier les manèges présents sur la réderie.



Nous remercions également M. Troisvallet Thierry pour son incroyable exposition de moteurs.



Une nouveauté dans l'agenda communal, La Commémoration du 8 Mai



Dés 10h30 rendez-vous été donné sur la place du village afin de lire le discours du représentant de l'Etat puis place à une minute de silence au monument aux morts.

Nous nous sommes ensuite dirigés vers le cimetière pour nous recueillir sur la tombe du soldat inconnu ainsi que pour observer les travaux du jardin du souvenir.



Le verre de l'amitié est venu conclure cette cérémonie



Merci à Mr Philippe Cannaert pour sa présence en tenue de cérémonie



CONCOURS DE PECHE A LA TRUITE

Le comité des fêtes a organisé pour la 1ère fois un concours de pêche le dimanche 7 juin . 26 pêcheurs se sont inscrits au challenge et ont tenté de remonter les quelques 50 kg de truites déversées dans l'étang..A l'issue de la matinée, plus de 120 truites ont été pêchées et partagées. 3 coupes offertes gracieusement par le Crédit Mutuel ont été remises .



PERMANENCE MAIRIE
HORAIRES D'ETE (Juillet – Août)
Les Lundis 10h30 – 12h



 03 22 84 17 57

ou

 mairie.brie@laposte.net



HORAIRES DE TONTE ET INFORMATIONS DIVERSES
CONCERNANT
L'HYGIENE ET L'ENVIRONNEMENT

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**

Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**

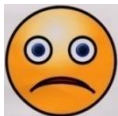
Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**

Les feux dits " de jardins " sont interdits

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS :
DERNIER VENDREDI DU MOIS

Pour des ramassages plus conséquents de déchets verts, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.

La remorque communale peut vous être déposée gracieusement ... mais n'oubliez pas non plus la Déchetterie de Péronne ...



Ce service risque d'être purement et simplement supprimé, très rapidement, en raison de nombreux dépôts sauvages constatés

Tout contrevenant sera verbalisé.

N'hésitez pas à aviser la Mairie et à nous communiquer photos et plaque d'immatriculation d'éventuels véhicules indésirables.

Informations pratiques

Horaires d'ouverture au public de la piscine Tournesol

Du 6 juillet 2015 au 30 août 2015



Lundi/Jeudi
10h à 13h 15h à 18h30

Mardi/Mercredi/Vendredi
10h à 12h 15h à 19h

Samedi
10h à 12h 15h à 18h30

Dimanche
9h à 12h 15h à 18h

*Fermée pour vidange
du 29 juin au 5 juillet 2015
Et du 31 août au 13 septembre 2015*

Déchèteries: Horaires d'été Jusqu'au 31 octobre 2015



Péronne rue d'Athènes Roisel, rue de la gare

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi
14h à 18h

Mercredi/Samedi
10h à 12h
14h à 18h

Dimanche
10h à 12h



Péronne, route de Barleux

Mercredi/Samedi
10h à 12h
14h à 18h

Vendredi
14h à 18h



Le Service Public Efficacité Energétique

Le Conseil Régional de Picardie a lancé en septembre 2013 le Picardie Pass Rénovation, un dispositif initié et financé par la Région, l'Ademe et le Programme Energie Intelligente Europe de l'UE. Il s'agit d'une première en France, qui consiste à accompagner, dans le cadre d'un nouveau service public, les ménages picards dans la rénovation et l'isolation de leur logement pour diminuer de manière significative leur consommation d'énergie.



Proposer cette offre à 2 000 ménages d'ici fin 2017

L'accompagnement de Picardie Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels, sans conditions de ressources, ciblant en priorité les particuliers ne disposant pas d'une importante capacité de financement pour réaliser leurs travaux de rénovation.

Ce service comprend un accompagnement technique personnalisé couvrant toutes les étapes d'un projet de rénovation : l'information, le conseil personnalisé sur la rénovation énergétique, le diagnostic technique, la définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie, la consultation des entreprises, le suivi du chantier, et enfin, le suivi et le conseil jusqu'à 5 ans après la réalisation des travaux.

En cas de difficulté de financement, Picardie Pass Rénovation peut aussi financer les travaux de rénovation énergétique des abonnés, lesquels rembourseront une redevance équivalente aux économies réalisables sur leur facture d'énergie.

Les travaux qui seront réalisés concernent l'isolation des murs, des toitures et des planchers, le remplacement des fenêtres, une ventilation performante et ou le remplacement du chauffage.

Pour bénéficier de Picardie Pass Rénovation

Pour obtenir des informations concernant l'isolation de leur maison, ou leur projet de rénovation énergétique, les particuliers peuvent faire une demande sur

www.pass-renovation.picardie.fr ou appeler le **0 800 02 60 80**.

Un technicien prendra alors contact avec eux pour les accompagner dans leur projet.



**Banquet des aînés :
Dimanche 4 Octobre 2015**



**Loto du Comité des Fêtes (à Nurlu)
Samedi 17 Octobre**



11 Novembre 2015



Commémoration au Monument aux Morts

**Beaujolais Nouveau
Le 19 Novembre 2015**



**Noël de la Commune
Dimanche 29 Novembre**



Elections



Régionales :

**1^{ère} tour le 6 Décembre,
2^{ème} tour le 13 Décembre**

**POUR UN
ENGAGEMENT
SOLIDAIRE**



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

LE RÔLE DE CHACUN

► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

**PARTICIPATION CITOYENNE
BRIE VA S'ENGAGER PAR LA
SIGNATURE PROCHAINE
D'UN PROTOCOLE**

**Une
Réunion Publique
sera programmée
durant le
2^{ème} semestre 2015
afin de mettre en
place ce dispositif
dans la Commune**